

<u>SOMMAIRE</u>
MULTILATERAL.....2
Échos onusiens2
PAYS.....3
Nucléaire.....3
Biologique.....4
Chimique.....4
Missiles.....4
CRISES.....5
MISCELLANÉES.....6
RECHERCHE.....7
Séminaires.....8
<i>Avec une contribution de B. Pélopidas</i>
Agenda.....8

CHRONIQUE

India-US deal : current status

*By C Uday Bhaskar, Senior Fellow,
Institute for Defense Studies and Analysis (IDSA), New Delhi*

The India-U.S civilian nuclear cooperation agreement which goes back to a landmark meeting between Indian PM Dr. Manmohan Singh and US President George Bush in Washington DC in July 2005 is now in the final stage of negotiations – and predictably, these are proving to be complex, contested and time-consuming.

The last round of talks between the officials on both sides concluded in Delhi on March 27, 2007 and it is understood that three critical areas are yet to be resolved to the mutual satisfaction of both countries. These include inter alia: the right to re-processing of spent fuel; assurances regarding fuel supplies; and the implications of further testing. India has sought the same provisions as applicable to nuclear weapon states (under the NPT protocols) in these three areas and the Indian interpretation is that this was the spirit in which the two parties had concluded high level political agreements in July 2005 and in March 2006 – when Mr. Bush had visited Delhi.

Considerable ground has been covered since July 2005 on the bilateral front and the most important development has been the passage of the Henry Hyde Act in the US Congress on December 18, 2006. As per this Act, the US has made the necessary changes in its nuclear non-proliferation laws that allow for an exception to be made in the case of India. Consequently the US can now engage in civilian nuclear cooperation with India – subject to the completion of the 123 Agreement – which is what the March 2007 talks were about.

On completion of the *123 Agreement* with the USA, it is expected that India would then engage with the 45 members NSG to be admitted into the loop of global nuclear commerce – despite its status as a non NPT signatory that has nuclear weapons. Simultaneously, Delhi would enter into India-specific protocols with the IAEA and accept certain safeguards in its civilian nuclear sector which would benefit from commerce with the NSG. These are complex technical and legal issues, though on current evidence it appears that there is broad political support for the July 2005 initiative mooted by the USA.

All the major nuclear weapon powers (as per the NPT) have been supportive of this exceptional status being accorded to India – though China has been more muted in its support – and are waiting for the *123 Agreement* to be concluded. Russia which has been engaged in supplying civilian nuclear reactors to India has been the most forthcoming and has provided much needed fuel for the Tarapur plant in the fall of 2006 – though Moscow has made it clear that it will abide by the NSG consensus on the subject.

The implications of the July 2005 India-US agreement are of grave strategic importance and will shape the manner in which the global community will address the new nuclear and energy-environmental challenges of the 21st century. Bringing India into the fold of nuclear regulation through a voluntary framework is a win-win 'deal' for all nuclear capable powers and its larger significance should not be sacrificed to techno-legal exactitude. France can play an important role in this regard.

MULTILATERAL et NOUVELLES INITIATIVES

La Convention pour l'interdiction des armes chimiques : bilan d'une décennie

Signée le 13 avril 1993 à Paris, la Convention pour l'interdiction des armes chimiques (CIAC) est entrée en vigueur le 29 avril 1997. Après le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1970 et la Convention pour l'Interdiction des armes biologiques (CIAB) en 1975, la CIAC est venue compléter assez tardivement le régime de non-prolifération. Mais après seulement dix ans d'existence, cette Convention affiche un bilan positif sur plusieurs plans.

Si la CIAC trouve assurément ses racines dans le protocole de Genève de 1925, elle représente une avancée très importante par rapport à ce dernier, dans la mesure où celui-ci se limitait à l'interdiction de l'emploi d'armes chimiques (et biologiques) à la guerre. La CIAC élargit la portée de cette interdiction : les États qui en sont parties s'engagent en effet à ne jamais, et en aucune circonstance, utiliser d'armes chimiques. Sont également interdits la production, la détention, le transfert de telles armes. De plus, la CIAC prévoit le désarmement des États qui se déclarent détenteurs d'armes chimiques au moment de leur adhésion. Elle a conduit à la mise hors service de toutes les installations de production d'armes chimiques et à la destruction de près de 17 000 tonnes d'agents. Enfin, la CIAC fonde aussi une véritable norme de non-prolifération des armes chimiques que soutiennent ses 182 États parties.



Signature de la CIAC à Paris, 13 janvier 1993

Cependant, la mise en œuvre de la CIAC fait apparaître des difficultés qui devront être surmontées pour lui permettre d'être efficace. Tout d'abord, le désarmement doit être poursuivi car à ce jour, 23% seulement des stocks ont été détruits. Les États possesseurs qui n'ont pas terminé la destruction de leurs armes ont demandé que soit retardée l'échéance finale, qui était fixée à l'origine à 2007. Le report jusqu'à 2012, prévu par le texte de la CIAC, a ainsi été accordé aux États-Unis et à la Russie (2008 pour la Corée du sud, 2009 pour l'Inde, 2010 pour la Libye). Mais, il est difficile de concevoir que les stocks restants puissent être détruits dans les cinq années à venir.

Par ailleurs, si la CIAC tend incontestablement vers l'universalité sur le plan quantitatif, il en va différemment sur le plan qualitatif. Les Bahamas, la République dominicaine, la Guinée-Bissau, Israël n'ont pas ratifié la Convention tandis que la Birmanie, l'Angola, la Corée du nord, l'Égypte, l'Irak, le Liban, la Somalie et la Syrie ne l'ont pas signée. Souvent, le manque d'adhésion à des initiatives ou des traités multilatéraux ne répond pas à une volonté de se soustraire aux obligations prévues. Il résulte plutôt de problèmes administratifs ou de la place toute relative de cette question dans des agendas aux priorités sensiblement différentes de celles des États promoteurs de tels instruments. Mais dans le cas de la CIAC, plusieurs facteurs conduisent à considérer ce manque d'adhésion comme plus significatif : il faudrait d'abord pouvoir expliquer pourquoi le plan d'action pour l'universalité de la Convention, mis en place en 2003, a fonctionné pour certains États mais pas pour tous ; ensuite, certains de ces États sont également absents d'un ou de plusieurs autres traités du régime de non-prolifération ; de plus, des pays se trouvant dans des régions instables apparaissent davantage que d'autres comme des « candidats à la prolifération ».

Des inspecteurs réalisent un inventaire des munitions.



Enfin, bien que disposant d'un système de vérification important, la CIAC laisse entrevoir des faiblesses sur ce plan, à commencer par l'absence de mise en œuvre d'un certain type d'inspections (censé décourager les programmes clandestins). Par dessus-tout, le problème de la CIAC est celui de la confiance dans les déclarations initiales effectuées par les États membres : la révélation de l'existence d'activités dissimulées ou de stocks non déclarés par exemple, ne serait pas une première en matière de prolifération.

Crédit photos : OPCW

CD : pas de négociations en vue

Dans la continuité des travaux de l'an dernier, la première partie de la session 2007 de la Conférence du désarmement (CD) a été consacrée à des discussions substantielles sur l'ensemble des 7 points de l'ordre du jour de la Conférence. Pour la première fois depuis 9 ans, la CD a tenu, pendant 10 semaines, des séances de travail quotidiennes. A l'issue de cette période, la "plateforme" des 6 pays assurant la présidence en 2007, s'appuyant sur la volonté générale de reprendre le travail de négociation, a proposé un projet d'accord en ce sens. Ce projet prévoit la nomination, par la Conférence, de plusieurs coordinateurs pour, d'une part, négocier le Traité cut-off "sans préconditions" (soit sans plus aucune référence explicite à la vérification du futur Traité) et, d'autre part, poursuivre les discussions sur les autres points de l'ordre du jour.

Mais, malgré son acceptation par la grande majorité des États membres dont notamment les États-Unis, la Russie, l'Inde, le Royaume-Uni et la France, ce projet n'a pu être adopté avant le 30 mars. Un petit nombre de délégations, parmi lesquelles la Chine, l'Égypte, le Pakistan et l'Iran, ayant en effet demandé à pouvoir disposer d'un délai supplémentaire de réflexion, la décision a été reportée. Une séance spéciale de la Conférence pourrait être convoquée d'ici la fin avril à cet effet. La deuxième session de la CD reprendra officiellement le 14 mai prochain.

PAYS : ENJEUX NRBC & MISSILES

NUCLEAIRE

La Russie devrait signer avec le Kazakhstan un accord relatif à l'enrichissement de l'uranium

Nikolai Spassky, directeur de l'Agence fédérale russe pour l'énergie nucléaire, a annoncé que la Russie et le Kazakhstan devraient prochainement signer un accord concernant l'enrichissement de l'uranium (Ria 21/03/07). Cet accord, qui permettrait à Astana d'enrichir son uranium sur le sol russe, à Angarsk, n'est pas sans rappeler la proposition faite par Moscou à Téhéran en mars 2006.

Le complexe d'Angarsk (*Electrolysis Chemical Complex*) en Sibérie, prévu pour accueillir cette activité, est celui qui avait été retenu dans le cadre de la proposition russe de la création d'un réseau international de sites d'enrichissement de l'uranium. Il semblerait donc que l'accord entre la Russie et le Kazakhstan soit le premier jalon de ce projet, que le Président Poutine avait annoncé le 25 janvier 2006.

« *The essence of the functioning of such a center is that the broadest possibilities will be provided to our partners for participating in its work, but the uranium enrichment technology belongs to us and only to us* » a déclaré le vice-premier ministre Ivanov (Itar Tass—22/03/07).

L'objectif annoncé du projet dans son ensemble est de dissuader les pays de construire leur propre installation d'enrichissement de l'uranium—afin de limiter les éventuels foyers proliférants. Dans le même temps, cette initiative affiche le but de garantir aux pays qui s'y engagent qu'ils n'auront pas à souffrir d'une rupture d'approvisionnement en combustible.

L'initiative russe s'inscrit en effet dans la recherche au plan international d'un moyen d'empêcher des pays comme l'Iran de se doter d'installations nationales d'enrichissement. Les propositions en ce sens se sont multipliées depuis le discours de G.W. Bush à la NDU en février 2004, au cours duquel il avait émis l'idée de limiter les exportations de technologies d'enrichissement de l'uranium et de retraitement du plutonium aux seuls Etats possédant déjà les installations appropriées. Une autre étape importante avait été franchie avec le lancement par M. El Baradei d'un groupe de travail sur les approches multilatérales du cycle du combustible (voir encadré).

Si l'initiative russe était aussi destinée à convaincre l'Iran lui-même d'abandonner ses propres activités pour rejoindre l'initiative, les récentes déclarations du Président Ahmadinejad (voir page 5) ont un air de réponse du berger à la bergère et incitent à penser que l'objectif est manqué. L'Iran pourrait souhaiter participer à une telle initiative, mais du côté de ceux qui possèdent la technologie!

Enfin, la question de l'articulation du projet russe avec celui de l'AIEA (voir encadré ci-contre) a été soulevée par le directeur adjoint de l'AIEA Yury Sokolov, lors de sa récente visite à Angarsk : selon lui, l'installation pourrait être incluse dans le projet de banque de combustible sous l'égide de l'Agence de Vienne (« *the Russian center could be a key component of the reserve bank* » - Mosnews, le 21/03/07).

Un document sur la garantie de fourniture du combustible nucléaire doit être présenté au Directeur général de l'AIEA lors de la prochaine réunion du Conseil des gouverneurs en juin.

Les approches multilatérales du cycle du combustible

En juin 2004, M. El Baradei a lancé une étude concernant la gestion multilatérale du cycle du combustible. Cette idée, présente dans les textes fondateurs de *l'arms control* nucléaire, avait conduit à la création de l'AIEA en 1957.

Mandaté pour étudier les différentes approches multilatérales du cycle du combustible, le groupe d'experts ainsi constitué sous la présidence de Bruno Pellaud, ancien directeur général adjoint de l'AIEA, a rendu son rapport final en février 2005.

Celui-ci comprend cinq propositions :

1. Le renforcement au cas par cas des mécanismes de marché existants grâce au soutien des gouvernements.
2. « *La mise au point et l'application de garanties internationales d'approvisionnement avec la participation de l'AIEA* ». A ce sujet, le rapport souligne que le marché à l'heure actuelle paraît capable de remplir l'objectif de garantir l'approvisionnement, éventuellement avec le soutien d'une « banque virtuelle » de combustible sous l'égide de l'AIEA.
3. La promotion de la conversion volontaire d'installations existantes en centres multinationaux.
4. La construction de nouvelles installations pour lesquelles seraient mis en œuvre des accords de droits de tirage ou de cogestion.
5. « *La mise en place d'un cycle du combustible soutenu par de solides arrangements multilatéraux – par région ou par continent – et par une coopération élargie associant l'AIEA et la communauté internationale* ».

<http://www.iaea.org/NewsCenter/News/2005/fuelcycle.html>

Vers une banque de combustible

Lors d'une rencontre organisée en marge de la 50^{ème} Conférence générale de l'AIEA, la fondation *Nuclear Threat Initiative* (NTI) a offert 50 millions de dollars à l'Agence pour la mise en œuvre d'une banque d'uranium faiblement enrichi.

Elle a pour cela posé notamment la condition que dans un délai de deux ans, un ou plusieurs membres de l'AIEA financent ce projet à hauteur de 100 millions de dollars.

L'AIEA détient d'après son statut la possibilité « *d'agir comme intermédiaire pour obtenir d'un de ses membres qu'il fournisse à un autre membre des services, des produits, de l'équipement ou des installations* » (Statut de l'AIEA, article III, attributions).

PAYS : ENJEUX NRBC & MISSILES

BIOLOGIQUE / CHIMIQUE

Attentats au chlore en Irak

Une dizaine d'attentats utilisant une combinaison d'explosif classique et de chlore sous forme gazeuse ont été perpétrés en Irak depuis le début de l'année. Le chlore est un gaz suffocant qui affecte les voies respiratoires. Le régime de Saddam Hussein l'avait utilisé au cours des années 1980 contre l'armée iranienne et contre la population kurde irakienne.

L'efficacité opérationnelle de ces attaques artisanales a été jugée très faible. Leur impact psychologique retient davantage l'attention. Il semble bien que ces événements illustrent la portée essentiellement symbolique du terrorisme chimique jusqu'à présent.

Après une phase de consultation publique lancée le 22 décembre dernier (voir ONP N°12), le Département de la sécurité intérieure américain (DHS) a publié lundi 2 avril un règlement final provisoire destiné à normaliser la sécurité des installations chimiques à haut risque sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis. Ce document est disponible sur le site du DHS : www.dhs.gov

Le Royaume-Uni a achevé l'élimination de son stock d'armes chimiques

Le ministre des forces armées britanniques M. Adam Ingram a officiellement déclaré mardi 27 mars que le Royaume-Uni a rempli ses obligations au titre de la Convention pour l'interdiction des armes chimiques (CIAC) quelques semaines avant la date prévue par la Convention.

3812 unités d'armes chimiques anciennes ont été détruites sur le site de Porton Down dans le sud du pays pour un coût total de 19,7 millions de dollars. Le Royaume-Uni, qui a ratifié la CIAC en 1996, a déclaré avoir mis fin à sa production d'armes chimiques dans le courant des années 1950.

Les Etats parties à la CIAC sont tenus de déclarer dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur de la Convention à leur égard, la présence d'armes chimiques anciennes sur leur territoire ou abandonnées sur celui d'un autre Etat partie (article III.1.b).

MISSILES et autres vecteurs

Japon : vers un premier test de missile antimissile

Le Japon a programmé son premier test de missile intercepteur cette année contre un missile de moyenne portée à partir d'un destroyer équipé du système Aegis. Un second test est prévu pour l'année prochaine. A cette occasion, l'Assistant Secretary of Defense Brian Green a rappelé la menace nord-coréenne et affirmé : « *The Japanese are now one of our pre-eminent missile defense partners.* » (d'après Associated Press).

Par ailleurs, le Japon a commencé le déploiement de son système de défense antimissile sol-air version avancée Patriot-3 (PAC-3) sur la base d'Iruma au nord de Tokyo. 30 lanceurs mobiles doivent être répartis dans 10 bases militaires sur l'ensemble du territoire d'ici 2010.

Enfin, le budget de la défense antimissile a été accru de 30% dans la loi de finances. L'accélération du programme japonais et son intégration accrue avec le système américain sont officiellement déterminées par l'accroissement de la menace nord-coréenne. L'importance accordée par le Japon à sa défense antimissile est néanmoins ancienne et complexe, formulée comme « *une question (...) de prime importance* » par le Livre blanc sur la Défense de 2003. Elle est aujourd'hui au cœur du débat sur l'avenir de la politique de défense du pays.

Défense antimissile en Europe

Le débat sur l'installation d'éléments d'un système américain de défense antimissile en Europe a rebondi le mois dernier en Allemagne. La chancelière fédérale Angela Merkel a plusieurs fois saisi l'occasion de proclamer la nécessité de discuter de défense antimissile dans le cadre de l'OTAN plutôt que selon des formats bilatéraux. La question semble en effet avoir été occultée jusqu'à présent par la virulence des protestations russes, dont le point d'orgue fut le discours de Vladimir Poutine à Munich le 10 février dernier (voir ONP N°14).

Par la voix d'un porte-parole, James Appathurai, la réaction de l'Alliance ne s'est pas faite attendre : il n'y aura pas d'implication de l'OTAN dans la négociation en cours entre les Etats-Unis et les deux Etats de l'Union européenne. Le sujet a toutefois été abordé avec plus de nuances par le Secrétaire général Jaap de Hoop Scheffer dans un entretien accordé au *Financial Times* le 11 mars dernier.

Selon lui, la question, bien que prématurée, est pertinente et ne manquera pas d'être soulevée à l'occasion de la rencontre des ministres de la défense des pays de l'OTAN au mois de juin prochain. Sur le fond, l'impréparation apparaît tout de même considérable : « *if you ask me how Nato could play a role (...) in missile defense, we have homework to do.* » Le Secrétaire général rappelle néanmoins le principe de l'indivisibilité de la sécurité des pays membres et envisage à terme la mise en relation du système antibalistique américain en cours d'installation avec les systèmes de défense de théâtre développés par l'Alliance.

Une impression d'improvisation se dégage des commentaires officiels de l'OTAN. Pour sa part, l'UE est restée très silencieuse. Le débat sur la défense antimissile en Europe serait-il en passe de devenir un facteur d'érosion de la sécurité collective sur le continent?

REGLEMENT DES CRISES

« *Setting up an enrichment plant isn't economical unless you have eight to ten nuclear power reactors.* »

Tariq Rauf, *Science magazine*, vol. 315, 9 february 2007

IRAN

De la 1737 à la 1747

Quatre mois après la résolution 1737, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté à l'unanimité une nouvelle résolution au sujet du programme nucléaire iranien (24 mars 2007). La « 1747 » se fonde en grande partie sur la « 1737 ». Elle réitère les sanctions énoncées par celle-ci et en ajoute de nouvelles avec la mise en place d'un embargo sur les exportations d'armes iraniennes. De plus, la liste des personnalités et entités considérées comme impliquées dans les programmes nucléaires et balistiques de l'Iran et qui subissent des restrictions financières, commerciales et concernant les voyages, a été étendue par rapport à celle de la « 1737 ».

La « 1747 » ajoute également la mention de l'objectif de création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient en rappelant la référence qui y était faite dans la résolution du Conseil des gouverneurs de l'AIEA du 4 février 2006 (GOV/2006/14).

Un rapport du directeur général de l'AIEA, concernant « la suspension complète et durable » par l'Iran de ses activités nucléaires liées à l'enrichissement de l'uranium, est attendu dans un délai de 60 jours suivant l'adoption de la résolution, soit le 24 mai.

Vers une capacité industrielle d'enrichissement de l'uranium

Le Président Ahmadinejad avait promis une « bonne nouvelle » pour la Journée nationale du nucléaire décrétée le 9 avril 2007. Il a tenu parole en annonçant à Natanz : « *le neuf avril dernier l'Iran a accédé à la technologie permettant la production de combustible nucléaire et durant cette dernière année l'Iran est parvenu à la phase de production industrielle de ce combustible* » (IRNA).

La promesse a été tenue avec un bel effet d'annonce mais la déclaration a été mise en doute par plusieurs observateurs et experts des questions nucléaires. Joe Cirincione par exemple (Center for American Progress) a été cité dans la presse (NTI du 10/04/07) : « *To call this an industrial capability is a gross exaggeration (...)* It's a milestone, but it's far short for the kind of capability you need to produce either fuel for a reactor or a weapon. »

Le 15 avril, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, M-A Hosseini a déclaré : « *les inspecteurs de l'Agence se trouvent à Natanz et vont faire un rapport sur nos récentes activités (...). Les dernières ambiguïtés seront levées.* »



Centrifugeuses (Tuwaitha—Irak)
Crédit photo : Action Team 1991-1998/IAEA

COREE DU NORD

Des retards dans la mise en œuvre de l'accord du 13/02/07

L'échéance de 60 jours fixée par l'accord du 13 février 2007 a été dépassée sans que soient mises en œuvre les mesures prévues : en particulier, la fermeture du réacteur de Yongbyon dans la perspective de son abandon total (avec surveillance de l'AIEA) n'aura pas eu lieu dans le délai imparti.

Le respect de la première échéance de l'accord avec la mise en place des différents groupes de travail ainsi que la tenue d'une nouvelle session des *pourparlers à Six* a laissé espérer, un temps, une poursuite fluide de l'application de l'accord. L'entente entre les États-Unis et la Corée du nord sur la question des fonds gelés à la *Banco Delta Asia* apparaissait effectivement comme un signe positif et comme le prélude à l'acceptation par Pyongyang de la fermeture de son réacteur de Yongbyon. Mais le retard pris pour la levée du blocage de ces 25 millions de dollars a conduit au ralentissement du processus censé conduire au gel du programme nucléaire militaire nord-coréen puisque Pyongyang dit attendre la réception de ces fonds pour décider de la fermeture du réacteur de Yongbyon.

La situation actuelle pourrait être interprétée comme une redite de scénarios antérieurs dans lesquels Pyongyang avait adopté un comportement versatile. Les déclarations de Pyongyang incitent, pour le moment, à penser le contraire : Kim Kye Gwan, vice-ministre des Affaires étrangères, a déclaré que son pays était disposé à fermer le réacteur de Yongbyon rapidement et à accepter les inspections de l'AIEA.

MISCELLANÉES

PSI : accord d'arraisonnement entre Malte et les Etats-Unis

La secrétaire d'Etat américaine Condoleezza Rice et le ministre des affaires étrangères de la République de Malte Michael Frendo ont signé le 15 mars dernier un accord bilatéral d'arraisonnement dans le cadre de l'Initiative de sécurité contre la prolifération (PSI). Il s'agit du septième accord de ce genre signé par les Etats-Unis depuis l'entrée en vigueur du mécanisme en 2003 et du deuxième conclu avec un pays membre de l'Union européenne, après Chypre en 2005 (voir tableau ci-contre).

Face à une cargaison jugée suspecte, chaque partie pourra désormais demander à l'autre de confirmer la nationalité du navire visé et, si nécessaire, procéder à son arraisonnement en haute mer, à sa fouille, voire à sa détention. La flotte battant pavillon maltais est estimée à quelques 1200 navires.

Si d'après les Etats-Unis, 80 pays ont à ce jour approuvé les principes d'interception de la PSI formulés en septembre 2003, la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) répertorie 32 pavillons de complaisance dans le monde (chiffres 2005). Plus généralement, le succès du mécanisme promu il y a bientôt quatre ans par le sous-secrétaire d'Etat John Bolton, bien que réel, doit être nuancé : la participation de la plupart des pays membres n'est pas mesurable ; des Etats majeurs tels que la Chine, l'Inde ou la Corée du sud font encore défaut et certaines régions stratégiques sont largement sous-représentées, la péninsule arabique ou l'Asie du sud par exemple ; les résultats acquis, enfin, sont mal connus.

L'avenir de la PSI est aujourd'hui ouvert : la volonté partagée de son extension peut-elle s'accorder avec la nature informelle du mécanisme revendiquée par ses promoteurs ? Il est significatif que le débat outre-atlantique ait rebondi en ce sens depuis le début de l'année à la nouvelle Chambre des représentants. Dans le cadre d'un vaste projet de loi adopté le 9 janvier dernier, une disposition très critiquée par le parti républicain vise à permettre l'encadrement de la PSI par le Conseil de sécurité des Nations Unies : « *the US should engage the UN to develop a Security Council resolution to authorize the PSI under international law* ». (*The 9/11 Commission Combating Proliferation Act, Title III : Expansion of PSI, Sec.301, Sense of Congress, §2*).

Etats	Signature
Libéria	Février 2004
Panama	Mai 2004
Iles Marshall	Août 2004
Croatie	Juin 2005
Chypre	Juillet 2005
Belize	Août 2005
Malte	Mars 2007

Les accords d'arraisonnement entre les Etats-Unis et les Etats de pavillon

L'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire cherche à s'étendre



Réunis au mois de février à Ankara (Turquie) pour leur deuxième rencontre (voir ONP N°12), les 13 pays participants à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire (GICNT) sont convenus d'un plan de travail sur deux ans. Mise en place d'ateliers techniques, d'exercices de formation et d'activités d'expertise, partage des meilleures pratiques et planification de scénarios de crise, implication des gouvernements locaux et du secteur privé en sont les principaux attendus.

Cette réunion a également été marquée par une volonté forte de promouvoir l'initiative. Les représentants turc, russe et américain ont affirmé que la GICNT ne cible aucun pays, région, ou « menace spécifique » et ont appelé le plus grand nombre d'Etats à la rejoindre. Pour l'heure, si l'Ukraine a annoncé au mois de mars son intention de participer, il est encore trop tôt pour prévoir quelle pourrait être la portée de l'instrument dans les années à venir.

Prévenir le terrorisme de destruction massive par l'analyse des réseaux sociaux

La *Defense Threat Reduction Agency* (DTRA) américaine vient d'annoncer la signature d'un contrat de 500000 dollars avec le Boston College et la société d'ingénierie humaine Aptima (Woburn, Massachusetts) pour conduire une étude sur trois ans : utiliser « l'analyse des réseaux sociaux » (« *social networks analysis* ») pour cartographier les relations entre les organisations terroristes, les scientifiques et les fournisseurs de matières et technologies entrant dans la fabrication d'armes de destruction massive (ADM). L'objectif est de parvenir à modéliser les réseaux qui conduisent à l'acquisition, la fabrication et l'utilisation terroriste d'ADM afin d'identifier les liens sur lesquels agir pour perturber l'entreprise.

Conçu comme un système d'alerte avancé au sein d'une stratégie de contre-prolifération, le projet repose donc sur la combinaison d'instruments sociologiques, anthropologiques, de théorie mathématique et d'exploitation informatique. Il s'agit en cela d'une approche inédite aux Etats-Unis, ce que reconnaissent et revendiquent les responsables de la DTRA. « L'analyse des réseaux sociaux » a émergé au cours des années 1930 pour devenir une spécialité interdisciplinaire dans les années 1970. Elle rencontre depuis un intérêt croissant consécutif aux progrès de la technologie informatique.

RECHERCHE

PUBLICATIONS & RESSOURCES WEB

Ballistic Missile Defense : Historical Overview

Steven A. Hildreth, CRS Report for Congress, The Library of Congress, 5 janvier 2007, Order Code RS22120

Spécialiste des questions de défense antimissile au « *Congressional Research Service* », Steven A. Hildreth a rédigé une synthèse de l'histoire du sujet aux Etats-Unis. Cette étude s'inscrit dans un contexte particulier : en la publiant le lendemain de l'entrée en fonction officielle du 110^{ème} Congrès, majoritairement démocrate, l'auteur note : « *many observers expect that the 110th Congress will review the current technology and BMD test program in 2007.* »

Néanmoins, deux idées importantes apparaissent qui relativisent la prévision de changements radicaux : d'une part, la défense antimissile balistique relève désormais aux Etats-Unis du temps long. Les premières recherches en ce sens ont été lancées dans les années 1950 et la décennie suivante a vu le développement d'un premier système « *Sentinel* ». D'autre part, cette histoire est faite de continuités et d'infléchissements plus que de ruptures.

Terrorisme nucléaire : prévenir et dissuader

Outre-atlantique, l'analyse du terrorisme nucléaire se penche aujourd'hui sur les idées de prévention et de dissuasion, deux notions abondamment travaillées par l'exécutif américain actuel.

Ecrivain et journaliste au *New Yorker*, Steve Coll vient de réaliser une enquête sur les systèmes de détection des matières nucléaires aux Etats-Unis. Chercheuse au MIT, Caitlin Talmadge se demande dans un article pour le *Washington Quarterly* si les Etats-Unis sont en mesure de dissuader une attaque terroriste nucléaire.

Pour Steve Coll, le projet de créer à terme « *a global nuclear-detection architecture* » est devenu une obsession inspirée d'une volonté de défense et animée au fond par un esprit isolationniste que l'on retrouve dans l'Histoire depuis le mur d'Hadrien jusqu'au bouclier antimissile balistique. Si, à la différence de celui-ci, la mise au point d'un système de détection nucléaire sur le territoire national ne risque pas d'influer sur la stabilité globale, outre son coût prohibitif, un tel programme risque surtout d'être toujours inefficace sur les plans technique et opérationnel, ce qu'il est aujourd'hui, selon l'auteur.

Caitlin Talmadge rappelle que la dissuasion du terrorisme nucléaire fait désormais partie de la « *US National Security Strategy* » depuis sa version de 2006. La notion de « nouveau calcul dissuasif » que l'on retrouve également dans la littérature en termes de « dissuasion étendue » y est ainsi formulée : « *Should a WMD terrorist attack occur, the rapid identification of the source and perpetrator of an attack will enable our response efforts and may be critical in disrupting follow-on attacks.* » Pour l'auteure, parvenir à attribuer une source de matière fissile détonée nécessite de croiser les fruits de l'analyse nucléo-légale avec les résultats du renseignement et les informations de bases de données exhaustives. L'exercice nécessite une coopération élargie et une organisation complexe. Au total, le nouveau calcul dissuasif « *reste fondamentalement stratégique, politique, et organisationnel (...).* »

Entre prévenir par la détection et dissuader par la traçabilité, les deux auteurs finissent par se retrouver sur une troisième voie : selon eux, la sécurisation des sources de matières fissiles dans le monde doit être le principal moyen de prévenir comme de dissuader l'organisation d'une attaque terroriste nucléaire sur le sol américain.

Steve COLL, « *The Unthinkable, Can the United States be made safe from nuclear terrorism ?* », *The New Yorker*, 12 mars 2007

Caitlin TALMADGE, « *Deterring a Nuclear 9/11* », *The Washington Quarterly*, printemps 2007, vol.30, N°2

Terrorisme nucléaire—Lire aussi :

BOSCH, Olivia et van HAM, Peter *ed.*, *Global Non-Proliferation and Counter-Terrorism : the Impact of UNSCR 1540*, Clingendael & Brookings Institution Press, 2007

BUNN, George, "Enforcing International Standards : Protecting Nuclear Materials From Terrorists Post-9/11", *Arms Control Today*, N°37, January/February 2007 (voir ONP N°13)

SINGH, Ajay, "Pulling back from the brink of nuclear terrorism", 9 mars 2007, http://www.today.ucla.edu/news/070309_nuclear-proliferation/

ZIMMERMAN, Peter D. et LEWIS, Jeffrey G., "The Bomb in the Backyard", *Foreign Policy*, Novembre/Décembre 2006, pp.32-39 (voir ONP N°12)

L'ancien – et premier - secrétaire à la sécurité intérieure des Etats-Unis (DHS) Tom Ridge était l'invité de *Foreign Policy* édition française mercredi 28 mars à l'hôtel George V. Il s'est principalement attaché à défendre le souci de l'exécutif américain actuel de lutter contre le terrorisme de manière coordonnée et coopérative avec ses alliés et notamment avec la France.

Interrogé sur la question du terrorisme nucléaire, Tom Ridge a confirmé l'importance des investissements réalisés par le gouvernement dans les capacités de détection des matières nucléaires et radiologiques à l'entrée et sur le territoire des Etats-Unis. Tom Ridge a été remplacé par Michael Chertoff à la tête du DHS en février 2005.

RECHERCHE

DU CÔTÉ DES SÉMINAIRES

Proliferation Challenges and Security in the Middle East

par Benoît Pélopidas*

Le 22 mars 2007, le *Geneva Centre for Security Policy* a réuni Patricia Lewis, directrice de l'Institut des Nations Unies pour le désarmement (UNIDIR), et Bruno Pellaud, directeur du forum nucléaire suisse, autour de Seyed Hossein Mousavian, ancien chef de la délégation iranienne auprès de l'AIEA.

L'Ambassadeur Mousavian a répété que la république islamique ne veut pas la bombe mais seulement la maîtrise totale du cycle du combustible, qu'il juge d'autant plus légitime que, selon lui, aucune infraction n'a pu être établie. L'issue de la crise naîtra de négociations bilatérales avec Washington et de l'émergence d'une zone dénucléarisée au Moyen-Orient, que l'Iran a été le premier à promouvoir dès les années 1970.

Patricia Lewis a confirmé que, si la preuve ultime de la poursuite d'activités nucléaires militaires n'existe pas, la crise de confiance vis-à-vis de l'Iran renvoie à des activités cachées depuis 1991. L'adoption de la résolution 1737 du Conseil de sécurité témoigne de l'étendue de cette crise de confiance, au-delà des États-Unis. Les lacunes des systèmes de contrôle autorisent en effet Téhéran à ne pas déclarer certaines centrifugeuses, a rappelé Bruno Pellaud. Tous trois s'accordent toutefois à dire que le danger d'une bombe iranienne n'est pas imminent – un programme parallèle n'est pas exclu, mais demeure peu probable ou peu menaçant au vu des difficultés techniques de l'Iran – et qu'il reste du temps pour la négociation.

Patricia Lewis suggère de s'inspirer du processus d'Helsinki pour bâtir un cadre de sécurité multidimensionnel dans la zone. Bruno Pellaud préconise de reprendre les négociations sans plus attendre pour trouver un point d'accord sur un petit nombre de centrifugeuses que l'Iran pourrait être autorisé à exploiter. L'ambassadeur Mousavian souligne que son pays est prêt à signer le TICE si on lui reconnaît ses droits et qu'il pourrait développer un schéma de contrôle du nucléaire dans la région.

*Benoît Pélopidas est doctorant en science politique à Sciences Po (CERI) et à l'université de Genève, allocataire de recherche DGA/CNRS. Soucieux d'utiliser la théorie politique pour mieux comprendre les problèmes de sécurité internationale, il s'apprête à publier avec Didier Chaudet et Florent Parmentier, *L'empire au miroir. Figures impériales, intellectuels et pouvoirs aux États-Unis et en Russie*, Genève, Droz, 2007.

ECHOS ONUSIENS : Nomination d'un haut représentant pour les affaires de désarmement

Lors de l'ouverture des travaux de la Commission du désarmement de l'ONU (New-York), le 9 avril 2007, le Secrétaire général M. Ban Ki Moon a annoncé la nomination prochaine d'un nouveau « haut représentant » et la création d'un bureau des affaires de désarmement, sous la direction de ce dernier.

AGENDA

CONFÉRENCES

19/04/07 : « *A comprehensive approach towards nuclear disarmament* », Conférence au Parlement européen organisée par le réseau d'ONG « Abolition 2000—Europe ». www.abolition2000europe.org

20/04/07 : Séminaire international sur le non-respect (*non-compliance*) des accords internationaux, organisé par le GCSP (Genève) et le CESIM avec le soutien du CAP. Contact : Marc Finaud, m.finaud@gcsp.ch

02/05/07 : Conférence organisée par *the Danish Institute for International Studies* pour les 20 ans du Régime de Contrôle de la Technologie des Missiles (MTCR), Copenhague, <http://diis.dk/sw35625.asp>, Contact : event@diis.dk

14-16/05/07 : Conférence internationale de l'AIEA sur la non-prolifération des armes nucléaires : le système de garanties renforcées, Vienne, www.iaea.org

ÉVÉNEMENTS

29/04/07 : dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la CIAC

30/04/07—11/05/07 : premier comité préparatoire à la Conférence d'examen du TNP en 2010, Vienne

14/05/07—29/06/07 : deuxième partie de la session 2007 de la Conférence du désarmement

06/07 : troisième réunion des pays participants à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire (GICNT) à Astana (Kazakhstan)

Tous les bulletins sont désormais en ligne : www.cesim.fr

OBSERVATOIRE de la NON PROLIFÉRATION

Bernard Sitt, directeur (chronique), Tiphaine de Champchesnel, Chargée de recherche (conception / rédaction), Benjamin Hautecouverture, Chargé de recherche (rédaction). Contact : Tiphaine.de-champchesnel@cesim.fr